LE FERMIER
ET
LE JUGE DE PAIX,

DIALOGUE PATRIOTIQUE,

Lu dans la séance publique du Comité central, des 31 sections de Lyon, le 3 Août 1792, & de la liberté l'an 4e.

Imprimé d'après le vœu des sections.


THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO



LE FERMIER ET LE JUGE DE PAIX,

DIALOGUE PATRIOTIQUE.

LE FERMIER.

QUE dites-vous, notre Juge, de toutes les nouvelles que nous venons d'apprendre ?

LE JUGE.

Mon ami, depuis quelques jours je ſuis dans une agitation pénible ; la fievre du patriotiſme fait bouillonner tout mon ſang. Etranger à toute affaire domeſtique, je me livre aux idées les plus ſombres ; les trahiſons, les perfidies des ennemis du peuple, ſe retracent vivement à mon ſouvenir : je cherche des hommes, des citoyens à qui je puiſſe communiquer mes alarmes, & je ne trouve que des égoïſtes, des inſouciants, & pas un véritable patriote.

LE FERMIER.

Vous me donnez de l'inquiétude. Comment! vous que j'ai vu jufqu'ici ferme & inébranlable dans le chemin du patriotifme, vous paroiffez croire à la contre-révolution ? Ah! il y a quelque anguille fous roche. Dites-moi tout, notre Juge. J'ai, vous le favez, grand intérêt à la chofe. Ah! mon Dieu, que deviendrois-je, fi les moines rentroient dans leurs biens! je ferois ruiné s'il me falloit perdre la grande prairie du vallon.

LE JUGE.

Maître George, vous montrez par vos craintes que votre patriotifme n'eft fondé que fur un vil intérêt. Combien il eft peu de patriotes purs & défintéreffés! Que j'aime à me rappeller un le C... perdant dix mille livres de rente à la révolution, & qui en eft cependant l'apôtre le plus zélé, l'ami le plus chaud!

LE FERMIER.

C'eft là où je me pers! Dites-moi, de grace, comment on peut être auffi maltraité par la révolution, & la foutenir avec tant d'ardeur.

LE JUGE.

Le patriote le C . . . eft un de ceux que la révolution a trouvés debout, c'eft-à-dire, un de ces philofophes qui, profondément révoltés des abus de l'ancien régime, ne foupiroient après la réforme du gouvernement arbitraire que parce que cette réforme devoit préparer celle des mœurs & amener la deftruction des préjugés. Ces

vertueux citoyens, ces véritables amis de l'humanité avoient, long-temps avant la révolution, fixé leurs regards sur ces institutions sociales qui avilissoient & dépravoient l'espece humaine; des prêtres imposteurs s'emparant de tous les instants de notre existence, plongeant la multitude dans l'abrutissement le plus stupide; des nobles insolents appesantissant sur l'infortuné villageois le joug de la féodalité; des juges corrompus faisant acheter à l'homme du peuple, au prix de ses sueurs, une médiation perfide; des riches oppresseurs spéculant avec une barbare insensibilité sur ses premiers & ses plus pressants besoins. Tel étoit, voisin George, le spectacle qui excitoit chez les philantropes des sensations bien douloureuses. Vainement cherchoient-ils un remede à tant de maux; ils désespéroient d'arracher la cour à la corruption & le peuple à son ignorance. Ils ne voyoient, avec Helvétius, d'autre moyen d'affranchissement que la conquête du sol de l'esclavage par une nation déja libre. Heureusement le peuple François s'est régénéré par lui-même; honteux & indigné de l'avilissement dans lequel l'avoient plongé les prétentions des prêtres & les vices de la cour, il s'est éveillé, il a secoué ses chaînes & conquis sa liberté.

LE FERMIER.

C'est Mirabeau, n'est-il pas, qui fit sonner l'alarme dans toute la France, qui fit lever le peuple, qui le fit armer, &c.? Oh! je me souviens de toutes ces choses comme si ce n'étoit que d'hier: je vous assure que si je n'avois pas été bon

vivant, on auroit bien pu mettre le feu à cette maiſon que j'ai bâtie avec les pierres du vieux château ; mais je me fis tout de ſuite commandant de la garde nationale, je devins patriote, & l'on ne me fit pas le moindre mal.

LE JUGE.

Ah! qu'il eſt beau! qu'il eſt majeſtueux le peuple, quand il eſt inſurgé contre ſes tyrans! que ceux-ci ſont petis & lâches, quand ils ſont ſubjugués par le peuple! Punir les traîtres dans les villes, ſecouer le joug de la féodalité dans les campagnes : tel fut le premier acte de juſtice qui vengea le François de pluſieurs ſiecles d'aviliſſement. Une terreur ſalutaire s'empara de l'eſprit des oppreſſeurs, & le ſuccès accrut le courage des opprimés : bientôt la France fut hériſſée de baïonnettes ; la liberté, placée par le peuple ſur le trône du deſpotiſme, y dicta ſes bienfaiſantes loix ; la grande majorité des François les ratifia ; mais les nobles & les prêtres, la crainte ſeule leur dicta une adhéſion ſimulée ; ils ſe promirent intérieurement de réclamer les privileges & les abus à la premiere occaſion favorable.

LE FERMIER.

Mais croyez-vous que les prêtres & les nobles eſperent ſérieuſement à la contre-révolution?

LE JUGE.

Très-ſérieuſement, & je vous avoue moi-même que ſi je ne comtois pas ſur l'énergie du peuple, ſur le courage inébranlable des patriotes, je déſeſpérerois preſque de la cauſe que je ſoutiens avec

tant d'ardeur. L'assemblée nationale nous a dit que la patrie étoit en danger; mais ce n'est point assez de donner l'éveil au peuple : si elle ne fait rien de plus pour sauver la patrie, si elle ne s'éleve pas à une grande hauteur, si elle ne prend pas une attitude fiere & imposante, c'en est fait de la liberté, nous allons subir le joug des modificateurs (*).

LE FERMIER.

Dites donc des Prussiens, Autrichiens, Russes, &c.

LE JUGE.

Je crains moins les armées des ennemis que les traîtres de l'intérieur. Ce n'est pas l'invasion dont les émigrés nous menacent qui m'épouvante; ce sont les divisions que les malveillants ont excitées parmi nous.

LE FERMIER.

En effet, l'on ne sait aujourd'hui de quel côté se trouve le patriotisme. Notre maire, qu'on dit être un jacobin, traite le procureur de la commune de feuillant; celui-ci dit que notre maire est un factieux, un républicain, &c. Je n'entends rien à tout ce grimoire, je voulois m'éclairer de toutes ces choses-là auprès de messieurs du district; mais avec leurs proclamations du roi dont

---

(*) Les modificateurs sont ceux qui voudroient modifier la constitution de maniere à y introduire le véto absolu & les deux chambres.

ils ſe dépêchoient de remplir mes poches, ils m'ont paru un peu ſuſpects. (*)

LE JUGE.

Vous me fourniſſez l'occaſion de vous préſenter quelques idées ſur les deux partis qui diviſent la France, c'eſt-à-dire, ſur les jacobins & les feuillants: ſuivez-moi avec attention.

Les patriotes les plus zélés de l'aſſemblée conſtituante, formerent entr'eux une ſociété de ſurveillance & de travail: là des ſentinelles vigilantes épioient les démarches obliques & tortueuſes des ennemis du peuple; là les ordonnateurs de l'édifice conſtitutionnel, traçoient des plans, préparoient des diſcuſſions dont les développements ſe faiſoient enſuite au milieu du ſénat. Le nombre de ces généreaux patriotes groſſiſſant chaque jour, ils choiſirent pour s'aſſembler une maiſon des ci-devant Jacobins de Paris; c'eſt de là que les membres de cette ſociété ont pris dans la ſuite la dénomination de jacobins. Tous les députés de l'aſſemblée conſtituante, qui ont véritablement défendu les droits du peuple contre les entrepriſes du pouvoir abſolu, ſe trouvent inſcrits dans les regiſtres de la ſociété des jacobins; & ceux qui dans un

---

(*) Outre l'envoi officiel de la proclamation du Roi ſur les événements du 20 juin, les directoriaux de Rhône & Loire ont fait diſtribuer à profuſion cette diatribe inconſtitutionnelle. Peut-être ſeroit-il utile de demander à l'imprimeur Lam... ſi c'eſt la généroſité de ces meſſieurs qui a fait gémir ſa preſſe, ou ſi ce ne ſeroit pas par haſard la chere liſte civile.

tems de crise l'ont abandonnée, ont certainemen emporté avec eux la flétrissure de l'opinion publique. Déja cette société couvroit par d'innombrables ramifications, toutes les parties de l'empire; de nombreuses affiliations servoient à propager ses principes : la cour s'apperçut de l'influence des jacobins sur la formation de l'esprit public, & pour détruire cette influence, ou l'atténuer, elle voulut aussi avoir un club ; l'or de la liste civila brille, & la société des feuillants prit naissance.

LE FERMIER.

Je crois que les jacobins ont vraiment soutenu la révolution, car notre ci-devant seigneur, & le doyen son frere, les ont toujours détestés bien cordialement : je me souviens que toutes les fois que j'allois au château, la compagnie étois toujours acharnée sur ces pauvres jacobins ; il falloit les pendre, les sabrer, &c. enfin les uns & les autres en décousoient autant sur leur compte que M. l'Empereur, d'heureuse mémoire, & M. le marquis de la Fayette.

LE JUGE.

Vous savez, maître George, que les Barnave, les Lameth, les Chapelier & consorts, avoient, sur la fin de l'assemblée constituante, trahi la cause du peuple, en favorisant le parti de la cour; celle-ci qui disposoit d'une grande partie de la fortune publique, voulut soutenir son ouvrage ; elle manifesta son vœu & aussitôt de

champions de la royauté ſe préſenterent en foule : mais il falloit ſe couvrir d'un manteau hypocrite pour tromper la multitude ; c'eſt ce que firent les amis de la liſte civile, aſſemblés aux Feuillans. Les jacobins avoient adopté pour deviſe la noble expreſſion d'un ſentimenr fier & élevé, celle de *vivre libres ou mourir*. Les feuillants mettant à profit la religion du ſerment & l'enthouſiaſme populaire pour une conſtitution dans laquelle l'expérience nous a déja montré tant de lacunes, prirent ce ſigne de raliement : *la conſtitution : toute la conſtitution, rien que la conſtitution* ; ce qui ſignifioit dans leur maniere de penſer : nous voulons toute la liſte civile, tous les *véto*, toutes les prérogatives royales de la conſtitution, c'eſt-à-dire, tout ce qui dans la conſtitution peut ſervir à tuer la conſtitution, tout ce qui peut arrêter la marche de la machine politique, & faire ſouhaiter des modifications qui ameneront les deux chambres, & par une ſuite néceſſaire, tous les abus de l'ancien régime.

LE FERMIER.

Oh! oh! j'y ſuis maintenant : je ne m'étonne plus qu'il y ait tant d'ariſtocrates qui, tout en parlant de conſtitution, tout en jurant qu'ils veulent la conſtitution, ne ceſſent de trahir nos intérêts. J'ai remarqué une choſe, c'eſt que ces meſſieurs ont un ſingulier attachement pour le roi, qu'ils ne croient pas aſſez riche avec ſes trente-cinq millions, ni aſſez puiſſant avec ſes *veto*. Ils accuſent les jacobins de vouloir la république :

dites-moi , notre juge , ce reproche ſur la république , eſt-il fondé ?

LE JUGE.

Pas plus fondé que celui ſur la loi agraire , ou le partage des fonds, dont on a rarement parlé dans nos ſéances. (*) La loi agraire & la république ſont des calomnies uſées dans les villes, mais qui produiſent encore quelque effet dans les campagnes par les idées fauſſes qu'on attache encore à ces mots.

LE FERMIER.

Une république, ſelon moi, eſt une ſociété en déſordre , une communauté ſans chef, ſans loi, où chacun veut maîtriſer & où il n'y a de ſûreté que pour le plus fort, ou les plus ſcélérats ; voilà l'idée que je m'en ſuis faite. Quant à la loi agraire , cette loi ſeroit épouvantable : écoutez ce que m'en diſoit un ci-devant procureur, le jour que je me trouvai près de vous au club central. Voyez-vous , maître George , ce clubiſte qui s'agite dans la tribune ? eh bien ! c'eſt un va-nu-pieds , un ſans-culotte, qui n'a pas un pouce de terrain & qui veut la loi agraire pour partager avec vous vos prés , vos vignes, &c. J'eus beau répondre que l'orateur n'avoit parlé ni de la loi agraire, ni de la république ; l'électeur mon collegue, répartit : C'eſt égal ; s'il n'a pas dit qu'il vouloit la loi agraire, la république, il l'a penſé ; c'eſt un brigand, un factieux.

(*) *Voyez la note marquée ci-deſſus , à la fin de l'ouvrage.*

LE JUGE.

Pauvre peuple, comme on te trompe ! comme on calomnie ceux qui s'occupent de ton bonheur ! Ecoutez, voiſin : comme vous n'avez pas entendu propoſer la république dans nos clubs, je laiſſe pour une autre fois une idée aſſez juſte que je voulois vous en donner. Il paroît que vous n'avez jamais ſu ce que c'étoit qu'une république. Pour la loi agraire, telle que vous la concevez, elle n'a jamais exiſté que ſous l'ancien régime, où les plus forts partageoient entr'eux le patrimoine du plus foible, où les Achab s'emparoient arbitrairement de la vigne des Naboth, où les Bazochiens (*) laiſſoient éclater leur joie quand ils avoient réduit à la miſere le citadin trop confiant ou le villageois trop crédule. La loi agraire eſt un épouvantail dont les riches ariſtocrates font peur aux hommes ſimples : mais, croyez-moi, dites à votre ci-devant procureur que la loi agraire ne ſauroit vous effrayer, tant que l'Aſſemblée Nationale ne la mettra point à l'ordre du jour, encore moins tant qu'on n'en parlera pas dans ces ſociétés où l'on prépare l'opinion ſur les réformes à opérer.

LE FERMIER.

Ces feuillants qui calomnient les vrais patriotes, ſont, à ce que je vois, des impoſteurs bien mépriſables.

LE JUGE.

Avant de revenir aux jacobins, encore un mot ſur meſſieurs les feuillants. Ils ne ſont pas préci-

(*) Gens d'affaires, ou praticiens.

ſément dans le ſens des émigrés, qui, ſous les Princes & Calonne, veulent rétablir dans ſon entier l'ancien régime, & mettre à leur tête les comtes d'Artois & de Provence, bien convenu que ce roi au nom duquel ils agiſſent, ſeroit ſacrifié à leur ambition; mais les feuillants entrent parfaitement dans les vues de ceux qui ſervent la contre-révolution ſous les étendards de Breteuil & de Bouillé : leur parti eſt renforcé par la tourbe des conſtituants corrompus dont nous avons parlé. Des journaliſtes ſtipendiés, de bas valets de la liſte civile deviennent leurs échos ; ils excitent les puiſſances voiſines contre nous, en accuſant les jacobins de vouloir détrôner le roi & anéantir la royauté.

LE FERMIER.

Oh ! oui, c'eſt ce que répete chaque jour notre procureur de la commune ; il ſoutient que le peuple du fauxbourg Saint-Antoine, pouſſé par les jacobins, vouloit attenter aux jours de Louis XVI. Mais moi qui ai lu les détails donnés par le brave Péthion ſur l'affaire du 20 juin, je lui dis : M. notre procureur de la commune, vous mentez, ſauf le reſpect que je vous dois, comme la Vie des Saints du Pere Ribadeneira.

LE JUGE.

Ne croyez-pas, maître George, que les feuillants, modérés, &c. qui paroiſſent s'intéreſſer ſi fortement au roi, lui ſoient ſincérement attachés. Ces prétendus défenſeurs de la conſtitution ne veulent pas de roi, ils n'en veulent que le nom, afin de régner

à ſa place. S'ils pouvoieut réuſſir à faire accorder au roi un pouvoir plus étendu, nous aurions bientôt cent deſpotes au lieu d'un. Mais dans le fait, quel eſt le but qu'ils brûlent d'atteindre ? celui, comme je vous l'ai dit, d'entraver la marche du gouvernement. On a gliſſé dans la machine politique des rouages qui ſont véritablement des hors-d'œuvre ; hé bien, ce ſont ces ſuperfétations politiques, mais conſtitutionnelles, que défendent les feuillants, dans la perſuaſion que de pareilles entraves feront deſirer les modifications qui doivent amener l'établiſſement de deux chambres. Les jacobins, qu'on accuſe imbécillement de ne vouloir que la république, (écoutez bien ceci) veulent plus que les feuillants, la conſtitution ; mais ils veulent une conſtitution qui marche : ils voient avec douleur que le roi, tel qu'il eſt par la conſtitution, ou tel qu'il s'eſt comporté juſqu'ici en interprétant, en ſuivant à la lettre la conſtitution, ne peut qu'entraver la marche de la conſtitution ; c'eſt pourquoi ils voudroient qu'on réformât le Pouvoir exécutif & quelques autres articles de la conſtitution, de maniere à forcer le roi à ne plus entraver la marche du gouvernement.

LE FERMIER.

Les jacobins voudroient que le roi ne pût que nous faire du bien & jamais du mal, n'eſt-il pas ? Si tel eſt leur vœu, je me fais jacobin ſur l'henre, n'en déplaiſe à M. le marquis de la Fayette qui ne les aime guere. Je vois maintenant que tous ces gros mots de *factieux*, *républicains*, ne ſont

exactement que des calomnies imaginées par les aristocrates ; & si je savois faire une bonne motion, je me ferois dès demain recevoir du club.

LE JUGE.

Ah ! mon pauvre George, on les persécute cruellement les clubs ! Mais, dites-moi, vous qui avez assisté quelquefois à nos séances, avez-vous remarqué jamais qu'on s'y soit occupé d'autre chose que du bien public ? N'est-ce pas dans nos sociétés que le peuple s'est instruit sur ses devoirs ? N'est-ce pas là qu'on lui imprime un profond respect pour la loi, & les autorités établies par elle ? N'est-ce pas là qu'on lui inspire des sentimens de tolérance & de fraternité ? N'est-ce pas parmi nos freres qu'on apprend à être bon pere, bon époux, bon ami, bon citoyen? On pourra calomnier les sociétés populaires ; mais ces sociétés se soutiendront en dépit des feuillants, des modérés, des royalistes, &c: les persécutions, loin de les affoiblir, ne feront que les épurer. Jamais les sociétésfraternelles des premiers chrétiens n'ont pratiqué plus d'utiles vertus, que dans les moments où les despotes Romains avoient conjuré leur perte, il en sera de même des sociétés patriotiques ; tous les efforts de l'aristocratie pour les détruire, ne serviront qu'à les affermir, & à propager les principes de ces associations.

LE FERMIER.

Cela est bien vrai ; mais dites-moi d'où vient que les riches qui pourroient soutenir au moins de leur bourse votre société, ne s'en font pas recevoir.

Expliquez-moi auſſi comment il peut ſe faire que des négociants & autres qui ont tant gagné dans la révolution, en ſoient devenus les ennemis.

LE JUGE.

Il y a des riches ſots, des riches inſolents, & des riches voleurs. Les riches ſots, c'eſt-à-dire ceux qui ont plus d'argent que d'eſprit, ſentent qu'ils ſeroient fort déplacés dans une aſſociation où des préjugés, dont on n'a pu ſe dépouiller encore, les porteroient aux premieres places. Les riches inſolents & orgueilleux rougiroient de ſe confondre avec cette claſſe utile & laborieuſe qu'ils appellent populace, ou canaille; l'égalité politique leur paroît une chimere; ils ne trouvent d'admirable dans le code françois que la loi martiale, & Péthion n'eſt ſelon eux ſi repréhenſible que parce qu'il ne fait pas couler, à l'aide de cette loi le ſang des Pariſiens. Les riches voleurs, c'eſt-à-dire ceux qui ont édifié leur fortune ſur les débris de celle du pauvre, ceux qui ont trompé l'artiſan, profité de ſa miſere, abuſé de ſon ignorance pour lui arracher le fruit de ſes ſueurs; ceux là, dis-je, ne paroiſſent pas dans les clubs; ils les redoutent comme les filoux redoutent les réverberes. Je mets dans ce nombre tous ces adminiſtrateurs magiſtrats du peuple, &c. qui en paroiſſant ſoutenir les intérêts de la nation, ont ſi bien ſu arranger leurs propres affaires.

LE FERMIER.

J'imagine que vous ferez une exception pour le bon monſieur Jacques notre voiſin; il eſt riche, m cependant patriote, convenez-en.

LE JUGE.

Tout riche, je vous l'ai déja dit, qui n'eſt pas philoſophe, eſt un ennemi-né de l'égalité politique. Si le voiſin Jacques eſt patriote, c'eſt parce qu'il eſt véritablement inſtruit, c'eſt parce qu'il attache plus de prix à l'inſtruction & à la philoſophie qu'aux richeſſes. Mais voyez tous ces négociants & agioteurs qui ne ſont que riches, comme ils déclament contre les jacobins, comme ils s'évertuent en faveur d'un roi parjure, & laiſſent ainſi tranſpirer leurs ſentiments ariſtocratiques. Vous ne pouvez comprendre qu'étant devenus riches par la révolution, ils puiſſent la maudire ſi ouvertement?

LE FERMIER.

Ah! je devine le fin mot à préſent: ces meſſieurs voudroient la chambre haute & la chambre baſſe. Meſſieurs aux aſſignats voudroient remplacer nos ſeigneurs aux parchemins, & c'eſt vraimnet nu pitié, ſelon eux, qu'un gros agioteur ſoit forcé d'aller de pair avec un chétif ſans-culotte. Mais ſi les ſans-culottes ne ſavent pas compter, ils ſavent ſe battre, & je crois qu'ils ſe feroient tuer plutôt que de ſouffrir l'établiſſement des deux chambres.

LE JUGE.

Je le crois ainſi que vous, jamais les contre-révolutionnaires ne parviendront à introduire les deux chambres dans la conſtitution. Le pouvoir exécutif méditera de nouvelles trahiſons, les généraux imiteront peut-être la Fayette, le côté

droit de l'aſſemblée nationale continuera d'échanger les droits du peuple contre des parcelles de la liſte civile, les traîtres du dehors & de l'intérieur conſpireront contre nous, les prêtres fanatiſeront les campagnes, les Autrichiens menaceront nos frontieres, mais tout cela n'amenera point les deux chambres.

LE FERMIER.

Vous avez parlé du pouvoir exécutif c'eſt-à-dire du roi, eſt-ce que le roi ne veut pas le maintien de la conſtitution ?

LE JUGE.

Comment ſe perſuader que que le roi aime la conſtitution, lui qui eſt ſi gravement ſoupçonné d'avoir provoqué les altérations qu'on fait éprouver à ce commentaire de nos droits, les conſtituants corrompus; lui qui a voulu ſe mettre à la tête de nos ennemis pour renverſer la conſtitution & précipiter la France dans une abyme de malheurs; lui qui a protégé les princes rebelles & les prêtres ſéditieux par des *veto*... lui qui a retenu le plus long-tems qu'il a été en ſon ponvoir, les miniſtres qui entravoient la révolution, & éloigné ceux qui vouloient en aſſurer le ſuccès.... lui qui s'étoit entouré d'ue garde contre-révolutionnaire... lui qui forcé par le ſénat de diſſoudre cette cohorte prétorienne, a bravé l'opinion par les témoignages d'une gratitude ſcandaleuſement incivique... lui qui a refuſé la ſanction au décret ſur le camp de re-

ſerve

ſerve propoſé pour contenir les ennemis de l'intérieur... lui qui a laiſſé à la tête de nos armées l'intrigant Lafayette devenu ſuſpect à la nation par des attentats liberticides : ... lui qui vouloit exaſpérer le vertueux Péthion, en empruntant le langage d'un deſpote aſiatique, ... lui qui faiſoit preuve d'une force d'esprit ſimulée, pendant qu'il calomnioit le peuple par une proclamation inconſtitutionnelle ; ... lui qui a vu les Pruſſiens fondre ſur nous ſans donner aucune connoiſſance de leurs mouvements au corps légiſlatif;.. lui qui a ordonné à nos généraux de s'arrêter quand ils entroient en vainqueurs dans le Brabant... lui qui s'entoure de conſeillers perfides & odieux à la nation, ... lui qui ſe met ſous la tutele d'une femme implacable ennemie du nom François, & ſous la férule d'un confeſſeur bigot ; ... lui qui tranſmet le fruit de nos ſueurs à d'inſatiables vampires plus altérés du ſang du peuple que de l'or qui leur eſt prodigué ; ... lui enfin qui fait ouvrir par ſes agents nos frontieres à l'ennemi, qui lui laiſſe les poſitions les plus avantageuſes, qui par des provocations combinées s'efforce d'exciter le peuple à des ſoulévements dont il eſpere tirer parti pour l'en punir d'une maniere arroce, ou pour l'aſſervir de nouveau...

LE FERMIER.

Et l'aſſemblée nationale reſte muette!.. Et l'on ne dénonceroit pas le roi!.. Et l'on ne démaſqueroit pas Lafayette!...

LE JUGE.

La ſaine partie de l'aſſemblée nationale ne s'éleve jamais à une certaine hauteur, qu'auſſi-tôt une nuée de royaliſtes, feuillants, modérés, ne s'élance du côté droit pour l'arrêter dans ſon eſſor par des huées, des injures, des hurlements, &c. Un député patriote vouloit, il y a quelques jours, qu'on décrétât d'accuſation Lafayette; auſſi-tôt le compatriote de Barnave, ſon ſucceſſeur aux faveurs de la liſte civile, monte à la tribune & y débite gravement une eſpece de panégyrique. Le général intrigant n'eſt pas ſeulement le héros des deux mondes, M. Dumolard en fait preſque un demi-dieux. Que ſera-ce ſi l'apologiſte de Lafayette devient auſſi celui du roi? il ſera, j'imagine, auſſi embarraſſé que ce Franciſcain qui ne pouvoit trouver dans le ciel de place aſſez éminente pour y loger ſon patron. Au reſte, ſi nos repréſentants n'oſent prononcer la ſuſpenſion du roi, s'ils ne prennent des meſures vigoureuſes pour ſauver la patrie, le peuple trouvera ſon ſalut dans ſa propre énergie. Déja la fermentation eſt extrême dans Paris, la patience du peuple eſt laſſée, il va enfin s'éveiller, & ſon réveil ſera terrible; malheur aux malveillants qui ont provoqué ce peuple, qui auroit voulu achever la révolution ainſi qu'il l'avoit commencée, par la ſeule force de la raiſon. Les cruels! ils veulent enſanglanter leur patrie! Hé bien, le ſang coulera, & s'il faut que celui des patriotes cou-

le aussi, ils emporteront en mourant la douce consolation d'avoir sacrifié leur vie pour le soutien de la plus belle cause qui ait jamais existé dans l'univers.

LE FERMIER.

Il paroît d'après ce que vous venez, de dire, que nous avons beaucoup de représentants sur qui l'on ne sauroit compter. Aussi pourquoi a-t-on été choisir des députés dont on n'étoit pas sûr? pourquoi ne pas nommer des hommes inébranlables comme un rocher qui, à l'imitation de notre Maire, mourroient à leur poste plutôt que de trahir la cause du peuple?

LE JUGE.

Faites-vous ce reproche à vous-même, voisin George, vous qui, dans l'assemblée électorale, êtes entré dans les projets de ces beaux diseurs qui vous appelloient à leur table pour vous faire la leçon, qui vous disoient que les clubistes étoient des gueux, des républicains, &c. vous qui abandonnâtes mes avis pour suivre ceux d'un vil suppôt de l'aristocratie, d'un bas valet de l'ancien espionnage qui réussit à nous donner cette belle députation dont nous avons tant à nous louer.

LE FERMIER.

J'avoue mes torts; une autrefois je me défierai de tous ces beaux diseurs qui caressent l'habi-

tant de la campagne pour le tromper. Adieu, notre juge ; je vais chez le collecteur payer mes contributions.

Note de la page 9.

¶ Il est très-vrai que la question de la république n'a presque pas été agitée dans les clubs. Les patriotes qui voulurent, lors de la fuite du roi, pressentir l'opinion du peuple sur la république, le trouverent si peu disposé à l'adopter, qu'ils en conclurent qu'il n'étoit point mûr pour le gouvernement républicain. Aujourdhui encore qu'on pourroit plus que jamais proposer la république, les patriotes éclairés mettent en question s'il ne nous conviendroit pas plutôt d'avoir un roi temporaire, placé dans la constitution de maniere à ne pouvoir jamais conspirer contre la liberté & l'égalité : la convention décidera cette importante question, dans l'examen de laquelle il faut apporter autant de lumieres que de patriotisme ; c'est pourquoi nous desirerions que les députés fussent choisis parmi ces hommes qui réunissent à un caractere fortement prononcé, des connoissances historiques & beaucoup de philosophie.

A LYON, de l'Imprimerie de P. BERNARD, rue Luizerne, N°. 56.